

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 193-2017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 194-2017

CORRECTIFS À APPORTER AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2017

Attendu que j'ai constaté lors de la vérification du procès-verbal du 1^{er} mai 2017 l'absence de deux (2) décisions prises par les membres du conseil municipal;

Attendu qu'il y a lieu de rectifier les faits et les décisions;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde une subvention de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer et une subvention de 100\$ à l'Association des paramédics Ambulance Joliette.

RÉSOLUTION No 195-2017

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de mai 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 mai 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en mai 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 mai 2017 et les comptes à payer de mai 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2017 et définis comme suit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

- Comptes payés en date du 31 mai 2017 du chèque #10232 au chèque #10265 pour un montant total de 39,937.95\$
- Comptes payés en mai 2017 par Accès D Affaires au montant de 18,581.38\$
- Comptes à payer de mai 2017 du chèque #10266 au chèque #10349 pour un montant total de 334,654.52\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h32 à 19h44)

RÉSOLUTION No 196-2017

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS DE LA FQM LES 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE PROCHAIN

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'inscription de M. Marc Corriveau, Maire, et de trois (3) conseillers(ères) au congrès de la FQM les 28, 29 et 30 septembre 2017. Les frais d'inscriptions de 760.00\$ plus taxes par personnes seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 197-2017

INSCRIPTIONS À UNE FORMATION DE L'ADMQ « LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017 »

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que Mme Linda Généreux, secrétaire administrative, à assister à une formation donnée par l'ADMQ traitant des élections municipales 2017. Les frais d'inscription de 608.00\$ plus taxes seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 198-2017

ABROGER LA RÉOLUTION NO 120-2017 – ACQUISITION DU MODULE « QUALITÉ DES SERVICES » DE PG SOLUTIONS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas abroge la résolution no 120-2017 afin de résilier l'acquisition du module « Qualité des services » et sans frais de part et d'autre.

RÉSOLUTION No 199-2017

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SERVICE D'AUDIT 2017 À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

de Saint-Thomas accepte la soumission de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. au montant de 15,100.00\$ plus taxes pour l'audit de 2017.

RÉSOLUTION No 200-2017

PAIEMENT DE LA FACTURE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE SERVICE D'AUDIT 2016 À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #17-0601 à Martin Boulard s.e.n.c.r.l. au montant de 15,070.00\$ plus taxes pour l'audit 2016.

RÉSOLUTION No 201-2017

PAIEMENT DES FACTURES À LES SERVICES EXP INC.

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas les factures #374725 et #374612 à Les Services exp inc. au montant total de 11,447.50\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 202-2017

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE PRIORITÉ STRATJ – PLAN DE MESURE D'URGENCE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services professionnels de Priorité StratJ de Mme Josée Boudreault datée du 29 mai 2017 au montant de 9,125.00\$ plus taxes. À ce montant, il faut ajouter les frais de déplacement. L'offre de services a pour but de refaire et mettre à jour le plan de mesures d'urgence de la Municipalité, avec atelier d'introduction, simulation avec logiciel et PPI. Le mandat devra être terminé au plus tard le 31 décembre 2017.

RÉSOLUTION No 203-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2017-01 – PROPRIÉTÉ DU 33 RUE DOMAINE LAFORTUNE

M. Maurice Marchand, conseiller, a proposé que la Municipalité de Saint-Thomas refuse la dérogation mineure no 2017-01 de la propriété du 33 Domaine Lafortune selon la recommandation du Comité consultatif en urbanisme. Aucun membre du conseil municipal n'a appuyé la proposition de M. Maurice Marchand, donc la proposition est nulle.

Après discussion, il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter ce point à une séance ultérieure du conseil municipal afin de permettre au propriétaire du 33 Domaine Lafortune d'aller expliquer son dossier aux membres du Comité consultatif en urbanisme.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

RÉSOLUTION No 204-2017

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR DÉPÔT RIVE-NORD INC. – DEMANDE D'APPUI

Considérant que le demandeur, Dépôt Rive-Nord inc., est propriétaire du lot 6 047 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette d'une superficie totale approximative de 42.17 ha;

Considérant que le demandeur possède des superficies plus importantes dans le voisinage immédiat;

Considérant que le demandeur exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) dans la zone non agricole de Saint-Thomas;

Considérant que le demandeur désire, dans le cadre de leur remplacement et leur mise aux normes, relocaliser les bâtiments et aires de services liés aux opérations du LET de façon à les rapprocher des opérations;

Considérant que la relocalisation vise également et prioritairement à récupérer la chaleur résiduelle produite par l'usine de cogénération au biogaz pour chauffer l'ensemble des bâtiments projetés;

Considérant qu'elle permettra également de bénéficier de l'usine de traitement des eaux usées et pour le traitement des eaux de lavage de la machinerie, des bâtiments et aires de services;

Considérant que le demandeur et la Municipalité ne disposent d'aucun espace hors de la zone agricole pour implanter les usages accessoires prévus à proximité des infrastructures existantes, notamment de l'usine de cogénération au biogaz, et à l'extérieur des cellules imperméabilisées vouées à l'enfouissement;

Considérant qu'il s'agit de bâtiments et usages connexes et accessoires aux activités d'utilité publique du LET et qu'il ne s'agit pas d'implanter une nouvelle utilisation en zone agricole, mais plutôt d'agrandir à des fins accessoires un usage existant;

Considérant les expertises agronomique et forestière soumises concluant d'impact sur le territoire et l'activité agricoles et l'absence de potentiel acéricole exploitable dans ce secteur particulier;

Considérant qu'il s'agit d'un site de moindre impact sur l'agriculture pour les fins visées;

Considérant que le projet n'introduira aucune contrainte en matière environnementale pour l'agriculture, notamment en regard des distances séparatrices relatives aux odeurs;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

Considérant que la superficie visée à des fins d'utilité publique accessoires se situe sur un lot qui n'est pas contigu à la zone agricole;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers

-Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

-D'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 6 047 447 d'une superficie totale approximative de 27 700 m², soit aux fins spécifiques de construction et d'aménagement des bâtiments et aires de services liés aux opérations du LET; la superficie de 27 700 m² étant localisée sur les plans accompagnant la demande.

-D'insister auprès de la Commission pour que cette demande, vu sa spécificité, ne soit pas assimilée à une demande d'exclusion, mais plutôt à une demande d'autorisation, telle qu'accordée au dossier C-367789 pour des usages accessoires.

RÉSOLUTION No 205-2017

RECOMMANDATION – PAIEMENT DU 1^{ER} DÉCOMPTE À GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – PAVAGE RUES DU VILLAGE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le 1^{er} décompte à Généreux Construction inc. au montant de 93,136.14\$ taxes incluses pour la réfection de certaines rues du village. Ce montant sera payé par le surplus non affecté. Le décompte fut vérifié et approuvé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

RÉSOLUTION No 206-2017

RECOMMANDATION – PAIEMENT DU 1^{ER} DÉCOMPTE À ASPHALTE LANAUDIÈRE INC. – RÉFECTION DU RANG SAINT-ALBERT (PHASE II)

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le 1^{er} décompte à Asphalte Lanaudière inc. au montant de 116,773.19\$ taxes incluses pour la réfection du rang Saint-Albert Phase II. Le décompte fut vérifié et approuvé par Les Services exp inc., firme de génie-conseil, mandater pour surveiller les travaux.

RÉSOLUTION No 207-2017

PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE À GAZON VERKEST INC. – TRAVAUX SUR LA PHASE 1 DES PLACEMENTS FLC INC.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture no 2739 à Gazon Verkest inc. au montant de 17,619.92\$ taxes incluses. Le tout conformément à la convention signée en octobre 2016 entre la Municipalité de Saint-Thomas et Les Placements FLC inc.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

RÉSOLUTION No 208-2017

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT ET D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS POUR L'ÉTÉ 2017

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche M. Alexandre Legault à titre d'étudiant et d'embaucher un surnuméraire au besoin. Le taux horaire est celui que l'on retrouve dans la convention collective en vigueur.

RÉSOLUTION No 209-2017

ADJUDICATION DU CONTRAT « DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES »

Attendu qu'un avis public (appel d'offres) a paru dans l'édition du journal l'Action du 10 mai 2017;

Attendu que l'appel d'offres fut publié le 9 mai 2017 sur le site SEAO ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2017 à 11h00 à la Mairie;

Une seule soumission fut déposée et ouverte mardi le 30 mai 2017 à 11h00. Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture du procès-verbal de l'ouverture des soumissions, voici le résultat, tous les prix excluent la TPS et la TVQ :

Hiver 2017-2018 (1 an)	
- Les Excavations M.20-100 inc.	2,653.27\$/km
Hiver 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 (3 ans)	
- Les Excavations M.20-100 inc.	2,653.27\$/km
	2,653.27\$/km
	2,679.80\$/km
Hiver 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 (5 ans)	
- Les Excavations M.20-100 inc.	2,653.27\$/km
	2,653.27\$/km
	2,679.80\$/km
	2,693.20\$/km
	2,706.67\$/km

Tous les documents demandés dans le devis étaient inclus dans la soumission de Les Excavations M.20-100 inc. Après vérification, tous lesdits documents étaient conformes.

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie le contrat de « Déneigement et épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures » pour une période de cinq (5) ans au plus bas soumissionnaire

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

conforme soit Les Excavations M.20-100 inc. pour les montants suivants :

-Hiver 2017-2018	2,653.27\$/km
-Hiver 2018-2019	2,653.27\$/km
-Hiver 2019-2020	2,679.80\$/km
-Hiver 2020-2021	2,693.20\$/km
-Hiver 2021-2022	2,706.67\$/km

Conformément à l'article 2.16 du document d'appel d'offres, la présente résolution d'adjudication constitue l'obligation contractuelle entre Les Excavations M.20-100 inc. et la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 210-2017

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE M. STÉPHANE ALLARD ING. ET AGR. – TRAVAUX D'ENTRETIEN COURS D'EAU ST-FLEURY

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services, travaux d'entretien du cours d'eau St-Fleury, de M. Stéphane Allard ing. et agr. au montant forfaitaire de 3,225\$ pour la préparation des documents, un montant entre 1,125\$ et 2,250\$ pour la surveillance des travaux et un montant de 0,45\$/km pour les déplacements.

RÉSOLUTION No 211-2017

ACHAT DE BANCS ET DE SUPPORTS À VÉLO

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission #00043 de Meuble de patio Richard Champagne au montant de 10,704.17\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 212-2017

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 190-2017 – DEMANDE DU SOUS-COMITÉ « ÉCHANGE » DANS LE CADRE D'UN SPECTACLE BÉNÉFICE LE 16 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution no 190-2017 afin de spécifier que l'installation et la désinstallation de la scène sera faite par les employés municipaux lors du spectacle bénéfice du 16 septembre 2017.

RÉSOLUTION No 213-2017

EMBAUCHES D'ÉTUDIANTS AU CAMP DE JOUR ET À LA PISCINE MUNICIPALE 2017

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche des étudiants suivants :

Pour la piscine municipale

-Charaf Loucif	Surveillant-sauveteur	15\$/heure
-Philippe Ducharme	Surveillant-sauveteur	15\$/heure

Pour le camp de jour

-Lorianne Roberge	Animatrice	12.75\$/heure
-Ulric Poirié	Modification tx horaire	12.75\$/heure
-Ariane Bugeaud	Animatrice	12.75\$/heure
-Alexe Sourdif	Aide-Animateur	11.25\$/heure
-À confirmer	Animateur	12.75\$/heure
-À confirmer	Animateur	12.75\$/heure

RÉSOLUTION No 214-2017

INSCRIPTION DE MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, AU CONGRÈS DE L'AQLM 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à s'inscrire au congrès annuel de l'AQLM les 4, 5 et 6 octobre 2017 à Drummondville. Les frais d'inscription de 425.00\$ plus taxes seront payés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 215-2017

DEMANDE DE L'ÉCOLE DES BRISE-VENT – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'école des Brise-Vent à circuler sur les chemins municipaux tel que spécifié dans la correspondance du 1^{er} mai 2017.

RÉSOLUTION No 216-2017

DEMANDE DE L'ÉCOLE EMMÉLIE-CARON – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'école Emmélie-Caron à circuler sur les chemins municipaux tel que spécifié dans la correspondance du 23 mai 2017.

RÉSOLUTION No 217-2017

DEMANDE DU CLUB FADOQ GERBE D'OR – PRÊT DU DÔME POUR LA DANSE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement au club FADOQ Gerbe d'Or la patinoire couverte les mardis soirs du 27 juin 2017 au 15 août 2017 de 18h00 à 21h30 pour la danse dont la responsable est Mme Lison Bellerose.

RÉSOLUTION No 218-2017

DEMANDE DU COMITÉ D'AIDE AUX DÉMUNIS – GUIGNOLÉE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le Comité d'aide aux démunis à utiliser la grande salle au rez-de-chaussée du centre communautaire du 2 décembre au 10 décembre 2017. La Municipalité affichera la publicité de la « Guignolée » du 2 décembre 2017 dans le Coup D'œil et la Municipalité enverra une lettre par la poste en temps opportun pour informer la population de la tenue de la « Guignolée ».

RÉSOLUTION No 219-2017

DEMANDE DE MME AUDREY ARNAULT – RAMASSER LES CANNETTES CONSIGNÉES AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Audrey Arnault à ramasser les cannettes consignées au Terrain des loisirs les mardis et mercredis soirs pour la Société canadienne du cancer région Laval-Lanaudière. Mme Karine Marois, directrice des loisirs, est mandatée pour signer une entente avec Mme Arnault.

PRIX CAMF 2017 – MENTION D'HONNEUR

À titre d'information, la Municipalité de Saint-Thomas recevra une mention d'honneur dans le cadre du 29^e colloque du Carrefour Action Municipale Famille le 9 juin à Gaspé. Le prix sera acheminé par la poste.

RESOLUTION No 220-2017

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède aux remboursements suivants :

-Mme Nathalie Bernard	198.00\$
-Mme Élisabeth Coutu	12.00\$
-M. Jean-François Hénault	84.00\$

RÉSOLUTION No 221-2017

NOMINATION DE M. JACQUES ROBITAILLE COMME REPRÉSENTANT AU « COMITÉ DE TRAVAIL ET DE CONCERTATION » À LA FUSION DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas nomme M. Jacques Robitaille, conseiller, à titre de représentant auprès du « Comité de travail et de concertation » à la fusion des offices municipaux d'habitation du territoire de Joliette.

RÉSOLUTION No 222-2017

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – INDIQUER LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS À LA SORTIE 130 DE L'AUTOROUTE 40

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande officiellement au ministère des Transports d'installer un panneau identifiant la Municipalité de Saint-Thomas à la sortie 130 de l'autoroute 40 dans les deux (2) sens de la sortie.

RÉSOLUTION No 223-2017

DÉFENSE DE STATIONNER TOUT VÉHICULE – RUE PRINCIPALE EST ET À PARTIR DU 1342 RUE PRINCIPALE JUSQU'À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 158

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers de prohiber le stationnement de tout véhicule dans les rues, aux endroits suivants, à savoir :

-Rue Principale

Du numéro de porte 1342 jusqu'à l'intersection de la rue Principale et de la route 158.

-Rue Principale Est

Sur toute la longueur de la rue Principale Est jusqu'à l'intersection de la route 158 soit du numéro de porte 1361 au numéro de porte 1401.

RÉSOLUTION No 224-2017

AUTORISER UNE CANALISATION DE FOSSÉ AU 141 RANG SUD À SAINT-THOMAS

Considérant que Mme Guylaine Girard et M. Sylvain Ricard désirent canaliser le fossé situé devant sa résidence portant le numéro de porte 141, rang Sud;

Considérant que les travaux projetés ont fait l'objet d'un plan de M. Ghyslain Lambert ing.;

Considérant l'article 2.9 de la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Considérant le règlement municipal 2-2007;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve les travaux projetés à la condition qu'une attestation lui soit remise à la fin des travaux par M. Ghyslain Lambert ing.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2-2007 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ENTRÉES CHARRETIÈRES

M. André Champagne, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement amendant le règlement 2-2007 « Concernant la construction des entrées charretières ».

RÉSOLUTION No 225-2017

DEMANDE DE MME KATHY DURAND DU 5 RUE MARIE-MAI-GARCEAU ET DE M. YVES PELLAND DU 7 RUE MARIE-MAI-GARCEAU

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les propriétaires du 5 rue Marie-Mai-Garceau et du 7 rue Marie-Mai-Garceau à faire asphalté l'accotement appartenant à la Municipalité jusqu'à la limite de la rue Marie-Mai-Garceau. L'autorisation municipale n'empêche pas la Municipalité d'utiliser l'espace pour des fins municipales, lorsque requis, et la Municipalité ne pourra faire l'objet de recours en dommages-intérêts pour l'utilisation de ce terrain ou pour les travaux qui y sont faits.

RÉSOLUTION No 226-2017

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UNE CONSTRUCTION SUR LE RANG SAINT-CHARLES

Considérant que la demande vise la construction d'une résidence dans l'îlot déstructuré numéro 26 de la Municipalité de Saint-Thomas reconnu par la Commission au dossier 375721;

Considérant que le demandeur est prêt à ce que la résidence soit rattachée à l'ensemble de la propriété qui constituera une nouvelle entreprise agricole, et ce, jusqu'à ce que la MRC finalise son règlement de contrôle intérimaire découlant de la décision de la Commission susmentionnée;

Considérant que la nature des activités agricoles soit l'élevage, l'entretien et l'entraînement de chevaux de course nécessite une présence constante;

Considérant que la résidence sera occupée par les copropriétaires de Les Écuries Saint-Thomas inc. et leur fils;

Considérant que les résidences existantes de part et d'autres de l'emplacement à conserver et le cours d'eau sont déjà une contrainte pour les activités agricoles;

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 227-2017

MANDATER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, POUR ENGAGER UNE FIRME ENVIRONNEMENTALE POUR FAIRE CHEMINER LE DOSSIER DE LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour engager une firme environnementale pour faire cheminer le dossier de la mise aux normes des installations septiques.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 228-2017

AGA ET OUVERTURE OFFICIELLE DES NOUVEAUX BUREAUX DE LA SADC DE D'AUTRAY-JOLIETTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à l'assemblée générale annuelle et à l'ouverture officielle des nouveaux bureaux de la SADC de D'Autray-Joliette, mardi le 6 juin 2017. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 229-2017

INVITATION EEQ

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, et M. André Champagne, conseiller municipal, à assister à l'inauguration des nouveaux équipements de tri et nettoyage du verre installés dans le cadre des projets pilotes d'expérimentation de plan « Verre l'innovation » de ÉEQ chez EBI Environnement. Cet évènement aura lieu le 15 juin 2017 au 1481, rue Raoul-Charrette. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 230-2017

INVITATION À LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PROJET « J'EMBARQUE LANAUDIÈRE! »

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à la conférence de presse « J'embarque Lanaudière! » organisée par le CREL le 14 juin 2017 à la MRC de Joliette. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 8h46 à 9h06)

RÉSOLUTION No 231-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 9h07.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-très.